

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Mercredi 12 février 2025 à 19h – ST DENIS-EN-BUGEY

Date de la convocation au comité syndical : 06/02/2025

Secrétaire de séance : M. Christian DE BOISSIEU

Présents : *Abergement-de-Varey* : M. P DEYGOUT, M. L ROBERT; *Ambérieu-en-Bugey* : M. T DEROUBAIX, M. C DEBOISSIEUX, M. JM RIGAUD ; *Ambronay* : M. BA NASSIA, M. F BUFFET ; *Bettant* : M. E MAITRE , Mme F ROSTOUCHER ; *Château-Gaillard* : M. E VINCONNEAU ; *Châtillon-la-Palud* : M. D LAMY, M. P VERNE ; *Douvres* : M. C LIMOUSIN, M. G BELLATON; *Oncieu* : M. D JACQUEMIN, Mme G SOUZY ; *Saint-Denis-en-Bugey* : M. P COLLIGNON, M. G CAGNIN ; *Saint-Jean-le-Vieux* : M. C BATAILLY, M. S MONNET ; *Saint-Maurice-de-Rémens* : M. M TISSOT-GUERRAZ ; *Saint-Rambert-en-Bugey* : Mme J CANARD, M. G BOUCHON ; *Torcieu* : Mme E BARBARIN, M. P COUPRIE;

Excusés : *Ambérieu-en-Bugey* : M. J GUERRY pouvoir à M DEYGOUT ; *Ambutrix* : M. D DELOFFRE et M. JC JOBEZ, *Château-Gaillard* : M. JP. THIBAUD ; *Bettant* : M. G ROUYER ; *Torcieu* : M. G VALERIOTI.

Absents : *Saint-Maurice-de-Rémens* : M. E GAILLARD et M. H MORIN

Ordre du jour :

Intérêts communs

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation des PV des deux Comités Syndicaux du 19/12/2024 et du 23/01/2025
3. Débat d'orientation budgétaire (support transmis après tenue de la commission mixte)

Eau potable

4. Attribution d'une subvention à l'association « EauSoleil Rhône-Alpes
5. Demande de participation financière à l'Agence de l'Eau pour soutenir le projet « ANZOUR et TIZGUI » au Maroc de l'association « EauSoleil Rhône-Alpes
6. Autres points ne nécessitant pas de délibération

Assainissement collectif

Pas de point spécifique à l'ordre du jour

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Secrétaire élu : M. Christian DE BOISSIEU

2. Approbation des PV des deux Comités Syndicaux du 19/12/2024 et du 23/01/2025

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier comité syndical. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal des précédents comités syndicaux du 19/12/2024 et du 23/01/2025 sont approuvés à l'unanimité.

3. Débat d'orientation budgétaire (support transmis après tenue de la commission mixte)

M. Le Président indique que la tenue du débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci, est obligatoire dans les groupements de Communes comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit permettre aux délégués de discuter des priorités qui seront affichées au budget primitif 2025.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) présenté ci-dessous, élaboré selon les conditions fixées à l'article L.2121-8 du CGCT et comportant les éléments prévus à l'article D2312-3 de ce même code, à savoir :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par le SERA sur 2025 concernant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- ✓ Les engagements pluriannuels du SERA notamment en matière d'investissement,
- ✓ Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette,

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le ROB doit comporter également les informations suivantes :

- ✓ La structure des effectifs
- ✓ Les dépenses de personnels
- ✓ La durée effective de travail

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du rapport d'orientations budgétaires,
Après plusieurs échanges et débats,

⇒ **Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget 2025.

⇒

Echanges en comité : Le contexte d'élaboration du ROB indiqué lors de ce débat, nécessite d'être précisé. Ainsi, afin d'avoir une vision claire et affinée le plus rapidement possible sur les résultats des communes transférantes dans le but de présenter un budget primitif 2025 juste, il est demandé aux communes de voter leurs CG et résultats pour le 15/03/2025. Le but étant de prendre les délibérations concordantes au prochain comité syndical du 20/03/2025. Dans l'attente, les communes préfèrent ne pas faire appel à l'emprunt pour la réalisation des travaux et limiter les opérations d'investissement. Ce point sera à reprendre lors du vote du BP 2025 en fonction des résultats réels 2024.

Il est également rappelé aux communes que les emprunts devant être transférés même partiellement, doivent faire l'objet de démarches communales, en vue du transfert au SERA, auprès des établissements bancaires.

Les communes mentionnent la possibilité de solliciter l'EPF pour l'achat du terrain ou du bâtiment du SERA, ce qui constitue une option financièrement avantageuse.

4. Attribution d'une subvention à l'association « EauSoleil Rhône-Alpes »

L'association Ambaroise « EauSoleil Rhône-Alpes », qui œuvre dans le domaine de la solidarité internationale, réalise depuis 2002, avec la participation d'un groupe d'élèves du Lycée Professionnel Alexandre Bérard, des projets d'adduction d'eau potable pour de petites communautés rurales au MAROC.

Pour 2025, l'association a pour projet de poursuivre ses activités d'adduction d'eau par pompage solaire au Maroc :

- ✓ Deux projets d'accès à l'eau au Maroc à ANZOUR et TIZGUI avec chantiers jeunes pour les installations
- ✓ Deux missions de préparation des projets 2025
- ✓ Une mission de bilan et de formation suivi/maintenance sur les projets réalisés

Pour réaliser ces projets, l'association a sollicité une subvention de la part du SERA. Une subvention annuelle de 2 500,00 € était habituellement versée à l'association par le SIERA.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- D'attribuer à l'association EauSoleil Rhône-Alpes une subvention de 2 500,00€ au titre de l'année 2025

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ATTRIBUE** à l'association EauSoleil Rhône-Alpes une subvention de 2 500,00€ au titre de l'année 2025

5. Demande de participation financière à l'Agence de l'Eau pour soutenir le projet « ANZOUR et TIZGUI » au Maroc de l'association « EauSoleil Rhône-Alpes

L'association ambarroise « EauSoleil Rhône-Alpes », qui œuvre dans le domaine de la solidarité internationale, réalise depuis 2002, avec la participation d'un groupe d'élèves du Lycée Professionnel Alexandre Bérard, des projets d'adduction d'eau potable pour de petites communautés rurales au Maroc.

Pour 2025, l'association a pour projet de poursuivre ses activités d'adduction d'eau par pompage solaire au Maroc :

- ✓ Deux projets d'accès à l'eau au Maroc à ANZOUR et TIZGUI avec chantiers jeunes pour les installations
- ✓ Deux missions de préparation des projets 2025
- ✓ Une mission de bilan et de formation suivi/maintenance sur les projets réalisés

Pour réaliser ce projet, l'association doit disposer d'un budget de 86 760 €.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut apporter une participation financière à ce projet, à condition que cette aide soit sollicitée par une Collectivité Territoriale qui reverse ensuite la subvention à l'Association. Le montant demandé à l'agence est de 39 800 €.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- De l'autoriser à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau.

6. Autres points ne nécessitant pas de délibération

Point réalisé sur le déménagement des équipes du ex-SIERA au 19 rue René Panhard

Un échange avec la DDT en lien avec les OAP du territoire doit être envisagé afin de démontrer les efforts réalisés sur les travaux du système de collecte dans l'attente de la réalisation de la nouvelle station d'épuration à Château-Gaillard.

➤ **Calendrier des prochaines instances :**

Commission mixte 10h-12h :

Lundi 07/04 : Préparation du Budget Primitif 2025 AEP/AC

Comité syndical 19h :

Jeudi 20/03 à Vaux en Bugey

Jeudi 10/04 sujet principal budget AEP et AC

Mercredi 14/05

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait le 12 février 2025 à Ambérieu-en-Bugey,

Thierry DEROUBAIX,
Président



Christian DE BOISSIEU
Secrétaire de séance

